

PROJET D'ÉTABLISSEMENT

1. CARTE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre scolaire Saint-Joseph-Saint-Raphaël Remouchamps se compose de deux écoles (l'une fondamentale et l'autre secondaire) installées sur deux implantations. Ces écoles se situent dans un environnement social et culturel semi-rural. Le Centre scolaire attentif aux caractéristiques de sa population scolaire s'efforce de répondre de manière adéquate aux défis de notre époque.

Son projet éducatif se réfère à l'Évangile et de manière plus particulière à Don Bosco et à ses façons de faire; il privilégie l'accueil, le travail en équipe, la prévention, la recherche et la relation.

L'équipe éducative accueille le jeune, comme il est et au point où il se trouve. Elle invite le jeune, soutenu par l'équipe éducative, à se prendre en charge en vue de devenir l'acteur principal de sa formation et un citoyen responsable. Elle porte une attention particulière aux plus faibles par la mise en place de moyens pour les aider et les soutenir.

Le projet d'établissement se réfère à deux valeurs éducatives fondatrices, reconnues comme essentielles par les différents partenaires de la communauté scolaire :

1. AUTONOMIE, RESPONSABILISATION, CITOYENNETE.

2. ATTENTION AUX PLUS FAIBLES, RESPECT DES DIFFERENCES.

2. AXES PRIORITAIRES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Les priorités retenues par les différents représentants du conseil de participation s'articulent autour de trois axes :

L'axe 1 se centre sur l'évolution des pratiques d'enseignement :

- les innovations pédagogiques en cours,
- une réflexion sur les modalités d'évaluation,
- un dispositif de prises en charge des élèves en difficulté
- la familiarisation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'axe 2 se centre sur l'articulation entre l'élève, l'école et la société. Il concerne des thèmes tels que :

- le passage harmonieux d'un niveau d'enseignement à un autre,
- la préoccupation pour le projet personnel de l'élève et son orientation tout au long de son parcours,
- la valorisation de chaque filière de formation,
- une réflexion sur l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins de la région,
- l'intégration de l'internat dans le Centre scolaire.

L'axe 3 se centre sur l'éducation à la santé et la sensibilisation aux problèmes de l'environnement.

Ces priorités ont été définies en tenant compte des actions déjà en cours. Les innovations ont suscité à différents endroits une dynamique collective du travail. Les enseignants impliqués dans les projets ont été amenés à travailler en équipe et à s'ouvrir au dialogue avec des partenaires extérieurs. Cette dynamique donne un souffle nouveau à l'équipe éducative. Le projet d'établissement veut favoriser toutes les actions qui contribueront à renforcer cette dynamique nouvelle et à l'étendre progressivement à l'ensemble de l'école.

Les partenaires, acteurs au sein du Centre scolaire se reconnaissent dans ces projets et sont prêts à y collaborer.

3. IDENTIFICATION DES PROJETS PRIORITAIRES

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. Il se doit donc d'être réaliste : il est essentiel de sélectionner, dans le cadre des priorités retenues, quelques actions bien ciblées pour lesquelles des engagements précis seront pris.

En fonction des préoccupations largement exprimées par les différentes composantes du Conseil de participation, un domaine d'action a été retenu dans chacun des axes prioritaires du Projet d'établissement.

Action 1 : renforcement de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Action 2 : préoccupation pour l'autonomie, l'ouverture sur le monde, le projet personnel de l'élève et son orientation tout au long de son parcours, en ce compris le passage harmonieux entre tous les niveaux.

Action 3 : développement d'une politique de prévention à la violence et aux assuétudes, et poursuite de la sensibilisation aux problèmes de l'environnement.

Pour le deuxième et troisième degré du secondaire, ces priorités s'inscrivent dans le cadre de profonds changements pédagogiques puisque, dans tous les cours, de nouveaux programmes basés sur les compétences sont mis progressivement en œuvre.

Le projet d'établissement représente une intention que l'ensemble des partenaires (élèves, parents, représentants du monde économique et social, personnel ouvrier, enseignants, directions, P.O.) s'engage à concrétiser. Bien sûr, les priorités retenues devront être confrontées aux actions menées. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, son évaluation (avancement du projet et résultats au terme de trois ans) s'effectuera notamment au Conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins faudra-t-il en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Voilà l'espace dans lequel ce texte doit être lu.